



REGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL DES SOLUTIONS TIC/IA APPLIQUEES A L'AGRICULTURE Green'TIC

ARTICLE 1 : Organisateur

L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) organise, en marge du Salon International de l'Investissement et de la Technologie Agricole (SIAT), sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche un Concours National des meilleures solutions TIC / IA appliquées à l'agriculture, à la pêche, à l'agroalimentaire et les services liés, **Green'TIC 2026**.

ARTICLE 2 : Objectifs

Ce concours a pour objectifs :

- Encourager les porteurs de solutions innovantes et les développeurs à intégrer les TIC et l'intelligence artificielle dans l'amélioration des systèmes alimentaires, afin de renforcer la résilience de l'agriculture face aux changements climatiques et de favoriser des investissements durables et responsables dans les secteurs agricole et agroalimentaire ;
- Renforcer les liens et la complémentarité entre la recherche agricole et les technologies de l'information et de la communication et de l'intelligence artificielle au service du développement agricole ;
- Offrir un environnement compétitif propice à l'émergence, à la valorisation et à la reconnaissance des solutions innovantes ;
- Développer un cadre de réseautage permettant aux exploitants agricoles de partager des informations, des expériences et des solutions innovantes ;
- Accélérer la transformation numérique des chaînes de valeur agricoles à travers l'intégration des solutions innovantes en utilisant les TIC et l'intelligence artificielle de manière responsable ;
- Soutenir la modernisation responsable et inclusive de l'agriculture tunisienne en favorisant l'adoption de solutions innovantes et durables.

ARTICLE 3 : Critères d'éligibilité

3-1 Candidature

Peut concourir tout candidat ayant présenté un dossier portant sur un projet de solutions TIC / IA appliquées à l'agriculture, à la pêche, à l'agroalimentaire et les services liés.

3.2 Eligibilité

3.2.1 Définition des solutions TIC appliquées à l'agriculture

On entend par solutions TIC appliquées à l'agriculture : l'introduction d'une technique d'information ou d'un nouveau logiciel ayant des répercussions concrètes sur les chaînes de valeur agricoles (*)

On entend par solutions d'IA appliquées à l'agriculture : l'adoption de technologies avancées permettant l'imitation de l'intelligence humaine et qui repose sur la proposition des algorithmes et des modèles exécutés dans un environnement informatique dynamique.

(*) Les chaînes de valeur permettent aux entreprises de répondre aux besoins du marché en mettant les activités de production, de transformation et de commercialisation en adéquation avec les demandes des consommateurs.

3.2.2 Les participants au concours

Peuvent participer à ce concours les candidats suivants :

« Start up »: toute jeune entreprise tunisienne en **phase de démarrage** (ayant moins de 8 ans) représentée par une personne ou une équipe de personnes avec un porteur de projet principal, de nationalité Tunisienne, dont le projet porte sur la création/développement d'un produit/procédé innovant en matière de Technologies de l'information et de la Communication TIC/IA appliquées à l'agriculture, à la pêche, à l'agroalimentaire et les services liés.

Toute personne physique de nationalité tunisienne résidant en Tunisie ou à l'étranger travaillant sur un projet de solutions innovante en matière de Technologies de l'information et de la Communication TIC/IA appliquées à l'agriculture, à la pêche, à l'agroalimentaire et les services liés.

ARTICLE 4 : Modalités de participation

La participation au concours est gratuite. Chaque candidat ou équipe pourra présenter un seul projet.

Tout projet d'un candidat doit constituer une innovation sur le marché et ne pas être une simple variante d'un produit ou d'un service existant.

Seront éliminés du concours :

- Une simple idée de projet qui est encore en phase de recherche
- Un projet qui ne combine pas les TIC/IA dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'agroalimentaire ou les services liés
- Un produit déjà commercialisé
- Un candidat qui a déjà bénéficié d'un prix **Green'TIC**

NB : Au cas où les candidats souhaiteraient avoir des précisions ou des informations complémentaires, ceux-ci pourront adresser leurs questions par écrit à l'adresse suivante : concours.greentec@apia.com.tn



Les réponses seront formulées dans un délai ne dépassant pas deux jours ouvrables.

Leurs questions et les réponses seront publiées, de façon anonyme, sur le site : www.siat.tn rubrique Concours Green'TIC 2026.

ARTICLE 5 : Inscription

Une demande de participation au concours devra être effectuée **en ligne** en remplissant le formulaire d'inscription sur le site web www.siat.tn , rubrique « **Concours Green'TIC** »

ARTICLE 6 : Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera rédigé en langue française ou arabe et devra comporter les documents suivants :

- a) Une copie de la fiche d'inscription au concours imprimée à partir du site ;
- b) Un résumé d'une page maximum du projet présenté. Ce résumé devra être rédigé dans le but de permettre une parfaite compréhension du projet et présenté de manière claire et précise ;
- c) Toute autre pièce appuyant votre projet ;
- d) Une copie de pré- label ou label pour les projets startups ;
- e) Une copie d'engagement signé par le candidat

Il est souhaitable que chaque candidat présente dans son dossier, le plan de développement chiffré de son projet.

Les dossiers pourront comprendre des illustrations, photos ou schémas insérés dans deux pages à la fin du dossier. Les documents constituant le dossier doivent être organisés dans un seul fichier PDF ou dossier .zip/.rar et adressés au mail du concours : concours.greentec@apia.com.tn en mentionnant à l'objet du mail le **Nom et Prénom du candidat/intitulé du projet.**

ARTICLE 7 : Etapes d'évaluation des dossiers de candidature

- Dépouillement des dossiers de candidatures : tout dossier de candidature sera examiné, il serait possible de demander aux candidats de plus amples informations sur leur projet. Les candidats, dont les dossiers sont retenus seront informés personnellement de la date et du lieu de la présentation orale de leur projet.
- Sélection des projets : Le comité de sélection procédera à l'évaluation des dossiers et la présentation orale du candidat.

ARTICLE 8 : Accompagnement avant sélection finale

Boot camp responsable

Les candidats présélectionnés participeront à un Boot camp de renforcement des capacités et de maturation des projets dans le cadre du projet RAIA mis en œuvre conjointement par l'APIA, la FAO et l'OIT, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche et en partenariat avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies ainsi que l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Tunisie , comprenant des formations et ateliers pratiques sur le pitching, le Business Model Canvas Responsable, l'intelligence artificielle, l'adaptation aux changements climatiques, l'accès au financement et au marché, ainsi que d'autres thématiques stratégiques liées à l'innovation et à l'entrepreneuriat via la plateforme e-learning académie FAO.

Le programme intégrera également des sessions de mentorat et de partage d'expériences avec des startups en phase de maturité avancée, afin de favoriser l'apprentissage par les pairs, d'accélérer la montée en compétences des participants et de renforcer la structuration de leurs projets.

A l'issue de la formation les candidats auront droit à une séquence de 3 minutes pour présenter leurs projets lors de la dernière sélection.

ARTICLE 9 : Sélection finale

Les 12 candidats finalistes accompagnés de leur prototype, leur maquette, etc... seront présents tout au long du déroulement du Salon SIAT dans un espace aménagé **Green'TIC du 28 Octobre au 31 octobre 2026**, au cours duquel les finalistes des projets de solutions TIC/IA appliquées à l'agriculture passeront devant le jury pour le choix des lauréats.

ARTICLE 10 : Calendrier

Le calendrier sera le suivant :

Le 31 Juillet 2026 : Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature via le formulaire sur le site web : www.siat.tn, rubrique « **Concours Green'TIC** »

1. Le 17 août 2026 : Convocation des postulants par le comité de sélection.
2. Du 24 au 25 août 2026 : Séances de présentation orale pour les candidats retenus devant le comité.
3. A partir du 1er septembre débiteront les séances d'accompagnement
 - Réalisation des vidéos des séances de pitching des candidats finalistes
 - Publication des idées TIC/IA appliquées à l'agriculture finalistes
 - Du 28 octobre au 31 octobre 2026 : Exposition au Salon SIAT des projets retenus



- Le 29 octobre et le 30 octobre 2026 : Séance de pitching devant le Jury.
- Le 31 octobre 2026 : Cérémonie de remise des prix.

Remarque

Le comité d'organisation du concours national **Green'TIC** se réserve le droit de modifier les dates du calendrier. Il informera les candidats via Email de toutes les modifications se rapportant au déroulement du Concours National **Green'TIC**.

ARTICLE 11: Processus d'attribution des prix

Le jury désignera 4 lauréats du Concours National **Green'TIC 2026** selon des critères bien déterminés et qui seront communiqué avant le passage devant le jury.

ARTICLE 12: LES PRIX

Les prix décernés aux lauréats seront attribués en nature (sous forme de matériels)

- Le 1^{er} prix..... 15 000 DT
- Le 2^{ème} prix 10 000 DT
- Le 3^{ème} prix 7 000 DT
- Le quatrième prix 5 000 DT
-

ARTICLE 13 : Accompagnement post- concours

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement personnalisé, défini à l'issue du Boot camp selon les besoins, le niveau de maturité et le secteur d'activité de chaque projet. Cet accompagnement pourra inclure du mentorat sectoriel, du tutorat, du coaching, de l'assistance technique, ainsi qu'un accès aux dispositifs d'incubation, d'accélération, de financement, de partenariat et d'accès au marché mis en œuvre par l'APIA et ses partenaires, sous réserve des conditions d'éligibilité propres à chaque programme.

ARTICLE 14 : Engagement des candidats

Les candidats s'engagent à :

- Accepter en totalité les termes et conditions fixés par le présent règlement

Tunis le

Signature



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES PÊCHERES
ET DE LA PÊCHE



APiA
Agence
Nationale de Promotion
Agricole